MALADIES
de la PEAU
et VICES du SANG
SPÉCIALITÉS
RENOMMÉES
Laboratoires scientifiques
de la
PHARM^IE DU TRICHON
ROUBAIX
Docteur VERHAEGHE
Reçoit tous les jours
Mon procédé stomach

74e Année. — N° 61. Le numéro : 25 centimes SAMEDI 2 MARS 1929

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois. 22.00 ; 6 mois. 40.00 ; 1 an 76.00 — France et Belgique..... 3 » 25.00 ; » 45.00 ; » 80.00 — Etranger : Tarif A ..... 3 » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00 — Tarif B ..... 3 » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
ANNONCES..... TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph 37. LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél Louvre 09.49
87 Lille Chèques postaux

Chaussez-vous
AU SOLDEUR
33, rue Pierre-Motte, 33
ROUBAIX
RIEN N'EST MEILLEUR
RIEN N'EST — — —
— — MOINS CHER

BILLET PARISIEN

Les rayons et les ombres de la politique

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris 1er mars (Minuit).

La Chambre a ratifié cet après-midi le pacte Briand-Kellogg par 570 voix contre 12. Ce résultat était escompté et les discours éloquents de M. Paul-Boncour et du Ministre des Affaires Etrangères ne pouvaient que diminuer le nombre des opposants qui ne se recrutaient guère que parmi les communistes.

Le succès remporté par le Gouvernement dans cet important débat termine la semaine politique sur une note d'optimisme et de sérénité.

Certes, le vote émis ce soir n'a pas de signification parlementaire. Il n'indique pas un changement d'attitude des groupes de l'opposition envers le Gouvernement. Mais il a du moins le mérite de faire diversion aux intrigues de couloirs et aux manœuvres de clubs, qui finissaient par rendre l'air irrespirable.

M. Poincaré, de son côté, n'a pas médiocrement contribué à ramener le calme dans les esprits, en déclarant qu'il ne partirait que sur un vote de méfiance du Parlement.

Ces simples paroles, proférées au moment opportun, ont eu la vertu quasi-magique de décourager les conspirateurs de couloirs et de restaurer la confiance du public qui commençait à se demander s'il n'allait pas être une fois de plus le dindon de la farce.

La fermeté montrée par le Président du Conseil a donc été très bien accueillie dans tous les milieux. La Bourse en a été heureusement influencée et la vague de pessimisme qui déferlait pendant ces derniers jours semble avoir été brisée.

Malheureusement les démêlés du Gouvernement avec la Commission des Finances qui, malgré les adjurations de MM. Poincaré et Chéron, a maintenu la plupart des amendements qu'elle avait adoptés, mettent une ombre au tableau.

Ils font prévoir les difficultés que le Cabinet rencontrera lorsqu'il s'agira de faire voter par la Chambre le collectif de décembre.

Mais d'ici là, les thèses respectivement défendues par M. Poincaré et la Commission s'auront-elles pas été conciliées?

R...

LE TIMBRE :: :: DE JEANNE D'ARC

Cette figurine, dont la valeur est de 0 fr 50, remplacera pendant six mois le timbre de même valeur à l'effigie de la Semeuse; ce dernier conservera, toutefois, son pouvoir d'affranchissement

Une réponse de Mgr Ruch à M. Daladier

Strasbourg, 1er mars. — A la suite du discours prononcé dimanche dernier par M. Daladier à Strasbourg, Mgr Ruch, publie une lettre ouverte dans le « Messager d'Alsace » adressée au président du Parti radical socialiste, dans laquelle il déclare que l'introduction des lois laïques en Alsace blesserait au vif les consciences, détruirait des traditions extrêmement chères et imposerait à l'Alsace un droit que les Alsaciens estimeraient contraire au droit.

Dans cette lettre, l'évêque de Strasbourg exprime sa volonté bien arrêtée de s'opposer à une aventure qui rendrait, peut être à d'incorrigibles nationalistes d'outre-Rhin la confiance qu'ils avaient perdue et qu'ils ne devraient jamais retrouver.

Mgr Ruch dit en terminant : « Or, que serait l'introduction des lois laïques en Alsace, contre la volonté de la population sinon la puissance publique mise au service d'une pensée : l'athéisme de l'Etat? Donc vous repousserez pareil projet; plus avisé que le chancelier de fer, vous n'exposerez pas la force à s'incliner une fois de plus devant l'idée à Canossa. »

La libération anticipée du 2e contingent de la classe 1927

La Chambre a adopté le projet de loi de M. Paul Bernier, prévoyant la libération le 1er mai, au plus tard, du deuxième contingent de la classe 1927.

Ainsi, les jeunes soldats pourront prendre part aux élections municipales qui sont, on le sait, fixées au début du mois de mai.

Des anciens combattants avaient renversé une statue à Nantes

Nantes, 1er mars. — La statue de la Délivrance, œuvre du sculpteur Guillaume, érigée devant le monument aux morts par la municipalité cartelliste de Nantes, avait été jetée bas, le 10 novembre 1927, par un groupe d'anciens combattants, en tête desquels se trouvait M. de la Tullaye, ancien adjoint au maire de Nantes.

Le Tribunal civil vient de condamner à 12.000 francs de dommages-intérêts les auteurs de cet acte.

Un conflit entre MM. Poincaré et Chéron et la Commission des Finances

Les deux ministres, au nom du Gouvernement, s'opposeront à toute atteinte à la politique de restauration financière
Mais la Commission maintient ses décisions antérieures

Paris, 1er mars. — M. Raymond Poincaré, président du Conseil et M. Henry Chéron, ministre des finances, ont été entendus ce matin, par la Commission des finances de la Chambre sur le projet de cabier de crédits supplémentaires, dit « collectif de décembre ». Ils ont rappelé que se projet d'après les propositions primitives du gouvernement, se traduirait par une charge nette de 1.085 millions au titre de l'exercice 1929.

La Commission des finances de la Chambre s'est arrêtée à des dispositions qui ont pour résultat de faire peser sur 1928 un chiffre de dépenses supplémentaires de 272 millions, mais en même temps, elle a adopté des mesures fiscales qui auraient pour conséquences d'affecter, jusqu'à concurrence de 660 millions, l'équilibre du budget de 1929 et jusqu'à concurrence de 1.167 millions, l'équilibre du budget de 1930.

Si on ajoute à ces chiffres les dispositions spéciales votées par la commission et dont la répercussion est de 95 millions sur 1929 et de 136 millions sur 1930, nous nous trouvons, ont déclaré les ministres, en présence de mesures qui, au total affecteraient de 765 millions l'équilibre du budget de 1929 et de 1.303 millions, l'équilibre du budget de 1930.

MM. Poincaré et Chéron ont déclaré qu'ils allaient indiquer des moyens de conciliation en ce qui concerne les charges prévues pour l'exercice 1928, mais, qu'en revanche il leur paraissait impossible d'admettre, à propos du cahier de crédits supplémentaires de 1928, les mesures qui atteignent les exercices de 1929 et 1930.

La formule conciliatrice du Gouvernement

Les 272 millions que la commission faisait peser sur l'exercice 1928, se décomposent en trois éléments principaux : 1° 160.000.000 pour le rajustement à 140 0/0 des pensions des mutilés, à partir du 1er janvier 1929; 2° 75 millions pour subventions au projets d'adduction d'eau potable; 3° 33.500.000 pour faire partir su 1er août, au lieu du 1er septembre 1929, la majoration des pensions d'ancienneté acceptée par le Gouvernement et votée par la Chambre en ce qui concerne le rajustement des pensions des mutilés.

Le gouvernement a fait connaître qu'il l'acceptait à partir du 1er janvier 1929, mais comme il s'agit d'une dépense de 1929 et non pas de 1928, il l'a traduit par un projet de crédits au titre de l'exercice 1929, qui sera déposé aujourd'hui même sur le bureau de la Chambre.

Le gouvernement accepte au titre de 1928, les 75.000.000 pour l'adduction d'eau potable, parce qu'il s'agit d'une dépense une fois faite et de la liquidation de projets soumis en 1928 au ministère de l'agriculture.

Pour ce qui est de la majoration des pensions d'ancienneté, le gouvernement s'en tient aux dispositions prises d'accord avec les intéressés dans la loi de finances du 30 décembre dernier.

L'équilibre des budgets de 1929 et 1930 est compromis

Les mesures d'exonération fiscale, qui atteignent 1929 et 1930, sont surtout relatives à la réduction de la taxe de luxe qui coûterait 584.000.000 en 1929 et 778.000.000 en 1930. Le gouvernement estime qu'il est inadmissible que moins de deux mois après le vote du budget de 1929 et à l'occasion d'une ouverture de crédits de régularisation sur un exercice antérieur, on puisse remettre en cause l'équilibre d'un budget en cours d'exécution.

Il est plus impossible encore d'entraver par avance l'équilibre du budget de 1930.

M. Poincaré et M. Chéron ont ajouté qu'ils étaient bien loin de repousser une politique de dégrèvements dans la mesure où elle est possible et raisonnable. Ils en ont fait la preuve dans l'établissement même du budget de 1929, qui contient un certain nombre de mesures de cette nature. Mais la place de ces dégrèvements n'est pas dans un cahier de crédits supplémentaires de 1928.

Le ministre des finances prépare en ce moment un travail d'ensemble pour rechercher les dégrèvements possibles en face du volume des dépenses nécessaires.

C'est seulement à la lumière de cette comparaison dans une œuvre d'équilibre budgétaire qu'on pourra se rendre compte de ce qui est possible de ce qui ne l'est pas. Toute solution fragmentaire serait de nature à empêcher ou à fausser la solution recherchée.

La situation du budget de 1928

Après avoir rappelé l'esprit de réforme qui a inspiré, avec la collaboration des deux Chambres, l'établissement du budget de 1929, les membres du gouvernement ont parlé de la situation de l'exercice 1928. Elle est évidemment très satisfaisante, mais cet exercice aura encore à supporter les collectifs de mars et de juin et des reliquats d'exercices clos. Enfin, il ne faut pas oublier que la loi du 7 août 1926 a réservé les excédents budgétaires à la Caisse autonome. Si on les consomme, on fera une œuvre sans lendemain. Si on les affecte à leur destination, c'est une première disponibilité annuelle de 100 millions qu'on peut créer dans les budgets futurs en dégageant d'autant les annuités de la dette.

En tout cas politique d'équilibre budgétaire et politique d'amortissement sont les deux bases essentielles de la restauration financière qui a été accomplie. Le gouvernement ne pourrait admettre qu'il y soit porté atteinte.

M. Raymond Poincaré et M. Henry Chéron ont terminé en adressant un appel à la commission pour qu'elle veuille bien les seconder une fois ed plus dans leur tâche, qui est supérieure à toutes les controverses quotidiennes, puisqu'elle intéresse la vie et l'avenir même du pays.

M. de Chappedelaine expose la thèse de la Commission

M. de Chappedelaine a dit que la Commission des finances avait estimé que l'heure était venue de pratiquer une politique de dégrèvements, justifiée d'ailleurs par la situation budgétaire présente, favorable dans son ensemble. Il ajoute qu'on peut estimer au surplus que certaines réductions d'impôts sont génératrices d'augmentations de recettes, et que tout le monde reconnaît enfin que la fiscalité actuelle était excessive.

Le rapporteur général a tenu à son tour à apporter des précisions de chiffres sur les évaluations de l'administration des finances et il a fait toutes réserves à ce sujet, notamment en ce qui concerne la répercussion des amendements relatifs à la réduction de l'impôt sur les valeurs mobilières, en ce qui concerne les titres nominatifs et la taxe de luxe.

Quant à la répercussion sur le budget de 1930, des mesures adoptées par la commission, M. de Chappedelaine a rappelé que le gouvernement lui-même avait fait insérer dans la loi de finances du budget de 1929 un article 3, acceptant l'admission des reports déficitaires dans le calcul de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, article qui avait une répercussion de 100 millions sur le budget de 1930.

« Ce serait, a-t-il déclaré, une erreur de penser qu'une réduction de l'impôt cédulaire sur le revenu des valeurs mobilières devrait nécessairement entraîner une réduction de toutes les autres cédules. En effet, on ne peut comparer l'impôt de 10 % sur les valeurs mobilières à l'impôt de 18 % sur les revenus du foncier, car ceux-ci sont basés sur la valeur locative. D'autre patr, avant d'acquitter l'impôt de 18 % sur le dividende des actions de sociétés, celles-ci ont dû paver l'impôt de 15 % sur les bénéfices industriels et commerciaux, la taxe sur le chiffre d'affaires et tous les impôts du commerce. Alléger les charges des valeurs mobilières, c'est accroître le courant des affaires et, par suite, développer la matière imposable. »

La Commission maintient ses décisions

M. de Tinguy du Pouet a dit qu'il acceptait l'amendement de M. de Chappedelaine, avec le taux de 15 0/0 au lieu de 12 0/0.

M. Vincent Auriol a proposé de compléter l'amendement en étendant le bénéfice de la réduction aux titres endos et non pas seulement au titres nominatifs. L'amendement, ainsi modifié a été adopté par 21 voix contre 1.

L'amendement de MM. Lamoureux et Chassaigne-Goyon, sur la taxe de luxe, a été ensuite mis aux voix et adopté par 20 voix contre 8. Enfin, la commission a maintenu toutes ses décisions antérieures et elle a adopté le projet déposé, vendredi matin, par le gouvernement, revalorisant les pensions des mutilés au taux de 1,40 %.

Les obsèques de M. André Messager

Paris, 1er Mars. — Les obèsques de M. André Messager, compositeur de musique, membre de l'Institut, président d'honneur de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, commandeur de la Légion d'honneur, ont eu lieu aujourd'hui à midi, en l'église Saint-François-de-Sales.

Le deuil était conduit par son fils, M. Jean Messager, les enfants et petits-enfants du défunt. Le Gouvernement était représenté par MM. Pierre Marraud, ministre de l'Instruction publique et François-Poncet, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. L'Institut de France avait délégué le Bureau de l'Académie des Beaux-Arts, auquel s'est joint la plupart des membres de cette compagnie.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait également les représentants de plusieurs ministres et de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. A l'issue du service religieux, qui comportait un important programme musical, le corps du maître a été inhumé dans l'intimité, au cimetière de Passy, à proximité des tombes des grands musiciens Gabriel Fauré et Claude Debussy.

Selon la volonté du défunt, un seul discours a été prononcé. Celui de M. Charles Méré, président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques.

UN TRAVAIL ACROBATIQUE

(Photo H. Manuel.)

Sur les boulevards de Paris, des ouvriers qui ne craignent pas le vertige, montent une enseigne lumineuse

— Le navire « Teutonia », de nationalité anglaise, porteur de 200 caisses de dynamite, a sauté dans le port de Dunkerque. On croit que le capitaine et deux autres officiers ont péri.

La tempête sur la Mer Noire

Un instantané de la furieuse tempête qui a sévi sur la mer Noire. Notre photo montre les vagues gigantesques qui surpassent la digue gelée. (W.W.P).

Après avoir ententu M. Briand la Chambre, par 570 voix contre 12 ratifie le pacte de Paris

M. des Rotours, député du Nord, est élu secrétaire

Paris, 1er mars. — La Chambre a continué ce matin la discussion sur les loyers.

M. André Hesse, répondant à un orateur, dit qu'il faut que le droit commun soit rétabli après la réalisation d'un vaste programme de construction.

M. Lefas déclare que le plus sûr moyen de maintenir la paix sociale c'est de défendre les droits de la petite propriété.

M. Jean Goy demande la création d'une Commission paritaire arbitrale afin que ceux qui prélèvent de forts loyers soient obligés de verser au profit des propriétaires d'avant-guerre 20 à 25 % des loyers qu'ils touchent.

La suite de la discussion a été renvoyée à mardi matin.

LE PACTE DE PARIS

Paris, 1er mars. — Les tribunes publiques sont comblées à l'ouverture de la séance à 15 h. 15. M. Fernand Bouisson préside.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet autorisant la ratification du pacte de renonciation à la guerre.

M. Briand se félicite de l'ampleur qu'a pris le débat. « J'aurais aimé que la Chambre eût été appelée à voter après le très beau et très éloquent discours de M. Paul-Boncour. (Applaudissements). En développant la politique de paix qui est celle du Gouvernement et la mienne, il a fait apparaître une admirable communion de pensées.

Il faut poursuivre l'œuvre de Genève. Pour avoir la paix, il faut avoir la foi. Il faut avoir confiance en elle. (Applaudissements). La foi qui se maintient, malgré les inquiétudes, les déceptions, la foi qui surmonte tous les obstacles, l'élément de défense le plus fort de toutes les frontières qui doit être placé dans la conscience des peuples.

Le pacte de Paris est un contrat international qui met, entre la main des peuples, comme un dépôt, la garantie de la paix. (Applaudissem.). On a dit: il n'y a pas de sanctions. Mais les sanctions morales, ne comptent-elles pas? Ce serait à désespérer de tout. (Vifs applaudissem.) La guerre, l'effroyable guerre, était jusqu'alors une chose permise et l'on pouvait l'envisager normalement. Il s'agissait de prendre la guerre au collet et de la montrer comme un crime, de montrer la nation qui provoque la guerre comme une nation coupable. Les nations qui ont signé ce pacte, ont solennellement condamné la guerre.

M. Briand donne solennellement à la Chambre, l'assurance que le Gouvernement veut concilier ses préoccupations avec les obligations de l'article 8 du parte. Le ministre des Affaires étrangères aurait souhaité un vote unanime de l'assemblée. Il n'y a pas, en effet, de question où les représentants du pays, quelles que soient leurs idées particulières, devraient être mieux d'accord que lorsqu'il s'agit de proclamer l'amour de la paix. J'avais espéré, vous voyez ainsi ma naïveté, que le côté de cette Assemblée (les communistes) qui accueillerait le mieux ce pacte, serait celui qui se réclame de certaines idées représentées par certain gouvernement (le gouvernement des Soviets) qui a précisément le plus vite profité de ce pacte.

Ce pacte de paix, sorti des entrailles de l'impérialisme bourgeois, une M. Cachin nous a présenté comme un pacte de guerre, n'était pas plus tôt signé que le gouvernement russe le faisait sien. (Rires et applaudissements). Avant même que par le nombre des signatures exigées il fut devenu exécutoire, le gouvernement des Soviets s'en servait. Il a dit: « Ce pacte là, nous nous voulons le faire vivre dès ainte dans notre voisinage, avant même sa ratification. »

M. Briand conclut: Je vous dis dans ces conditions: c'est un pacte qui peut être ratifié sans arrière-pensée politique, car il dénonce la guerre comme un crime. Les représentants de la France ne peuvent-ils pas le ratifier à l'unanimité? Si cette unanimité ne se réalise pas, j'espère, du moins, que le nombre des votants fera oublier certaines défections absolument incompréhensibles.

Le ministre des Affaires étrangères, quand il regagne son banc est longuement applaudi par l'unanimité de la Chambre, à l'exception de quelques communistes. La séance est suspendue ensuite pour quelques instants.

A la reprise de la séance le lieutenant-colonel Fabry expose les raisons pour lesquelles ses amis voteront le pacte.

M. Paul Simon, député du Finistère, déclare, au nom du groupe des démocrates populaires, qu'il votera la ratification du pacte de Paris, en ne faisant honneur de ce vote. La discussion générale est close. Le Président lit l'article unique ainsi conçu:

« Le Président de la République est autorisé à ratifier et s'il y a lieu à faire exécuter le pacte de renonciation à la guerre signé à Paris, le 27 août 1928. Un exemplaire authentique demeurera annexé à la présente loi. »

Le colonel Picot entend apporter à la tribune la voix des anciens combattants qui ont tant souffert de la guerre et qui ne veulent pas la voir revenir. (Applaudissements).

M. Xavier Vallat (Ardèche) déclare que l'absence de sanctions et de définition de l'agresseur dans la rédaction du pacte ne sont pas des raisons suffisantes pour l'empêcher de ratifier le pacte de Paris. S'il ne le ratifie pas, c'est parce que ce pacte donne des arguments aux antimilitaristes.

M. Doriot, député communiste, rappelle l'allusion de M. Briand qui mettait en contradiction le discours de M. Cachin et l'attitude des Soviets. Tous les partis ont pu adhérer au pacte de Paris car il ne signifie pas grand chose. Mais nous ne voulons pas duper les peuples et nous ne le voterons pas. (Applaudissements communistes. Bruit).

MM. Louis Dumat (Seine), Bergery, de la Ferronnays, Duval-Arnould, l'abbé Desgranges, voteront le pacte.

Le Président met aux voix l'article unique du projet de loi.

UN INCIDENT

Pendant le scrutin, la Chambre s'amuse d'abord de voir l'abbé Desgranges quitter sa place, pour se rendre auprès de M. Guyon qui l'avait interrompu, pour lui démontrer qu'il avait tort. Mais M. Guyon ne paraît pas vouloir convenir qu'il se trompait et comme le Président craint un incident, il envoie un huissier pour se mettre entre les deux contradicteurs. L'abbé Desgranges retourne à sa place, au milieu des applaudissements des députés. Le Président proclame le résultat du scrutin.

L'article unique du projet est adopté par 570 voix contre 12. (Vifs applaudissements).

M. Briand dépose sur le bureau de la Chambre, le prjet autorisant le Gouvernement à adhérer à l'acte général d'arbitrage. (Vifs applaudissements sur tous les bancs). Quelques cris à gauche: « Vive Briand! »

Le Président fait connaître le résultat des élections de deux secrétaires. MM. Vidal et des Rotours sont élus par 295 voix et 290 voix.

La séance est levée à 19 h. 5. Séance mardi matin et après-midi, suite des loyers.

M. Guillaume des Rotours, député du Nord, qui vient d'être élu secrétaire de la Chambre, est fils, petit-fils et arrière-petit-fils de députés du Nord. Il est né à Cambrai en 1888. Parti en campagne à la mobilisation, il fut blessé le 29 novembre 1914, puis devint capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre. Il est député du Nord depuis 1919, s'occupe activement des questions agricoles et sociales et s'intéresse constamment à la situation des anciens combattants et victimes de la guerre

Lindbergh survole par trois fois en compagnie de sa fiancée le lieu de son accident

Mexico, 1er mars. — Soumettant sa fiancée et lui-même à une tradition de l'armée américaine, d'après laquelle un aviateur, auquel est survenu un accident, doit survoler le plus tôt possible le lieu même de sa disgrâce, le colonel Lindbergh, avec sa fiancée, a exécuté avec un avion commercial, qu'il a loué pour une demi-heure, trois vols brefs au-dessus de l'aérodrome de Val-Buena. Enervée au premier vol, miss Morow avait recouvré son calme aux deux vols suivants.

Malgré son bras droit en écharpe, car il s'est démis l'épaule droite et porte une contusion au poignet, Lindbergh, tenant le volant de la main gauche, a suscité l'admiration générale en atterrissant, par trois fois, à l'endroit exact où l'accident s'était produit.

LETTRE DE BRUXELLES

Le mauvais coup hollandais

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 2 mars 1929.

Les conséquences de l'offensive hollandaise se déroulent automatiquement. Après la démarche insolite des ministres hollandais à Bruxelles et à Paris, voilà les diplomates allemands qui suivent. On a appris hier, non sans irritation, la visite du ministre du Reich au département des Affaires étrangères, pour demander à M. Hymans des éclaircissements sur les révélations hollandaises. Donc, pas plus pour Berlin que pour La Haye, les déclarations solennelles faites au Parlement belge et le vote de celles-ci ne comptent.

Ces messieurs de Berlin n'ont pas confiance en la parole de nos leaders politiques. Avec un naplomb immense, ils suspectent leur bonne foi. Ils ne croient pas en le sincérité. Décidément l'entente germano-hollandaise multiplie les affronts. Ce qui console Bruxelles, c'est que Paris est logé à la même enseigne et que la diplomatie allemande doute autant de la loyauté du Quai d'Orsay que de la correction de la Rue de la Loi.

La presse de ce matin réagit avec ensemble. A propos de la démarche allemande, « La Libre Belgique » écrit : « Inutile d'ajouter que cette demande, plutôt insolente, a été accueillie comme il convenait par M. Hymans.»

« Le XXe Siècle » ne veut pas croire aux mobiles de cette démarche : « On se montre très réservé, dit-il dans les milieux politiques au sujet des raisons et de la nature de cette visite que daucuns attribuent aux documents d'Utrecht. Ce serait ahurissant car si cette hypothèse devait être fondée, les limites du ridicule auraient été franchies. »

« La Nation Belge » signale la manœuvre concertée de Berlin et de La Haye, pour obtenir la suppression de l'accord militaire franco-belge. « Nos intérêts sacrés, ajoute notre confrère, commandent le maintien de cet accord qui est vis à vis de le'sprit de revanche allemand notre seule garantie pratique. Quoi qu'il en soit, nous n'y renoncerons jamais devant li'intimidation et le chantage, et même ceux qui, chez nous, donnent leurs préférences aux utopies locarniennes, mais qui gardent un grain de dignité nationale, ne cèderont pas davantage. Il faut quo'n le sache à Berlin et à La Haye. »

Ajoutons que l'accord patriotique se maintient en Belgique, contre les manœuvres dissolvantes de la Hollande et de l'Allemagne. Le Premier Ministre, M. Jaspar, vient de faire à ce sujet des déclarations qui méritent d'être signalées.

Parlant hier soir, dans un banquet organisé par un important groupement de jeunesse politique, le chef du Gouvernement a déclaré : « Le Parlement, en plus d'une occasion s'est révélé comme le centre sonore de la conscience nationale. Il le fut encore hier : quel spectacle réconfortant que de voir cette assemblée disparate, recrutée par le suffrage universel, exprimer le sentiment unanime du pays, le jour où celui-ci est touché dans sa dignité, dans sa loyauté, dans son honneur.

» Pareils mouvements prouvent que quels que soient l'acharnement et la bassesse des campagnes d'injures et de dénigrement qu'on puisse entreprendre contre nous, nous ne nous laisserons jamais deshonorer! »

Ces paroles, à l'heure actuelle, sont vraiment l'écho de l'opinion publique. S...

LA CATASTROPHE DU BATEAU DE PÊCHE OSTENDAIS COÏNCIDERAIT - ELLE AVEC L'ECHOUEMENT D'UN GROS CARGO ANGLAIS PRÈS DE BLANKENBERGHE ?

On mande d'Ostende : Dans les milieux maritimes on fait un curieux rapprochement entre l'accident du chalutier 172—O, survenu dans les eaux de Dunkerque et un autre sinistre maritime qui n'avait pas été ébruité tout d'abord. Mercredi dernier, dans la soirée, un gros steamer britannique, le « Crosteth Hall » est venu s'échouer près de Blankenberghe, à deux milles environ du phare de Wandelaere.

Ce vapeur portait une déchirure à sa coque. Une partie de l'équipage a été débarquée. L'autre partie, y compris le commandant, était jusqu'ici restée à bord, mais le fait qu'on a placé jeudi soir, sur le « Crosteth Hall » les feux employés d'ordinaire pour les épaves, porte à croire que le steamer est considéré comme perdu.

Ce qui surprend et émeut le plus les autorités maritimes belges, c'est que jusqu'à ce matin, aucune déclaration ne leur a encore été faite par l'état-major du cargo anglais. Les officiers descendus à terre se sont rendus directement au consulat britannique. Les membres débarqués de l'équipage auraient ensuite été rembarqués aussitôt, sur la malle, pour l'Angleterre.

Cette dépêche semble venir appuyer une hypothèse émise à Dunkerque où par sans fil on était avisé mercredi matin que le vapeur anglais « Crosseth Hall » qui s'était échoué sur les bancs de Vandettie (au nord-ouest de Hardve.) et avait mis à l'eau ses canots s'était renfloué et continuait sa route vers Anvers. Cette hypothèse à laquelle se rallient les marins dunkerquois laisse supposer qu'une collision a pu se produire, près du Sandettié, entre le cargo « Crosteth Hall » et le chalutier ostendais. Tandis que le steamer s'échouait au Sandettié par suite d'une voie d'eau, le chalutier, touché non moins gravement, a pu être dressé vers la côte subissant à ce moment-là l'influence des courants. Toutefois, il n'aurait pu y parvenir et c'est ce qui expliquerait que son équipage — tout au moins l'un de ses membres, celui dont le corps fut découvert à Mardyck — ait essayé de gagner la côte dans le canot du bord.

Il y aurait cependant lieu de se demander comment un chalutier de tonnage si réduit (le 172—O était un chalutier à moteur de 17 tonnes) eût pu occasionner un si forte avarie au puissant cargo.

Quoi qu'il en soit, cette affaire doit être éclaircie. Il y va de la sécurité de la navigation et de la pêche sur nos côtes.

L'attitude du commandant du « Crosteth Hall » est plus que suspecte. Elle rappelle trop la désinvolture du « Manchester Commerce » qui n'a pas encore daigné s'expliquer sur la catastrophe de « L'Etoile du Sud ».

D'autre part, plusieurs pêcheurs dunker-